

5.6% des assurés vont changer de caisse-maladie pour 2013

Le pourcentage d'assurés qui vont changer de caisse-maladie pour 2013 est estimé à 5.6%. C'est ce qui ressort de l'analyse des comparaisons et demandes d'offres sur le site comparateur bonus.ch depuis la publication des primes d'assurance 2013.

Suite à l'annonce d'une augmentation plus faible que les années précédentes, le public s'intéresse moins au changement de caisse-maladie. Le nombre de recherches sur Google, inférieur de moitié à 2010 et d'un quart à 2011, en témoigne. Pourtant, 17% des assurés se décidant à comparer les primes sur bonus.ch ont reçu une augmentation de plus de 5%. C'est même quasiment un tiers (32%) des jeunes adultes jusqu'à 25 ans qui a reçu une augmentation de cette ampleur.

Pour les personnes qui choisissent de solliciter une offre d'assurance sur bonus.ch, l'économie réalisée est de 373 francs par an en moyenne. Pour 28% des utilisateurs, elle dépasse 600 francs, pouvant même aller au-delà de 1800 francs annuels.

Après avoir comparé les primes, ce sont les assurés d'EGK Laufen qui se décident le plus souvent à demander une offre d'assurance. Cette caisse-maladie avait annoncé une hausse de prime extraordinaire au 1er mai 2012, mais visiblement certains de ses assurés ont attendu fin 2012 pour changer de caisse. Les demandes d'offre sont également fréquentes pour les assurés de deux caisses-maladie du groupe Sanitas ainsi que pour Mutuel Assurances.

Étonnamment, ce sont les assurés de caisses-maladie proposant des primes plutôt élevées qui sont les moins nombreux à comparer les primes : Wincare, Sympany, Concordia, Swica. Il pourrait s'agir soit d'un public particulièrement fidèle, soit d'assurés peu favorables à l'utilisation d'Internet. La présence d'assurances complémentaires peut également constituer un important frein au changement.

Le contre-projet à l'initiative sur la caisse unique, annoncé le 10 octobre dernier par le conseiller fédéral Alain Berset, doit introduire une séparation claire entre assurance obligatoire et complémentaires. Les assurés pourraient alors plus facilement se décider à ne pas regrouper leurs assurances-maladie auprès d'une même caisse. Si c'est effectivement le cas, cela aurait pour effet de favoriser la libre concurrence prônée par la LAMal, en supprimant un frein important.

Contrairement aux informations publiées jusqu'à présent, ce rapport repose sur l'analyse des comparaisons de primes et des offres sollicitées sur le site bonus.ch uniquement depuis la publication des primes 2013, soit en octobre 2012. Il est ainsi possible d'identifier de premières tendances concernant le marché des assurances-maladie 2013 : intérêt pour un changement de caisse et estimation du nombre de personnes qui vont y procéder cette année, groupes d'âge les plus affectés, flux d'assurés entre les caisses-maladie.

Une année particulière pour le marché des assurances-maladie

La hausse de primes-maladie annoncée pour 2013 est plutôt modeste, même si la situation varie selon les groupes d'âge, les assureurs et les cantons. En moyenne, les primes des enfants n'augmentent guère, et baissent même dans certains cas. Par contre, la hausse est la plus forte pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans.

Les différences entre prime minimale et maximale peuvent cependant être très marquées. Dans le canton de Zurich, pour un adulte souscrivant une assurance maladie traditionnelle avec franchise de CHF 300.-, l'écart entre la prime la plus élevée et la plus basse atteint CHF 4'369.20 par an (cf. communiqué de presse du 27.09.2012 <http://www.bonus.ch/ND/Primes-d-assurance-maladie-des-economies-jusqu-a-4-369-ID201209272N0D.aspx>). Dans des cas individuels, l'augmentation de prime pour 2013 peut aller jusqu'à 36% (cf. communiqué de presse du 10.10.2012 <http://www.bonus.ch/ND/Assurance-maladie-2013-des-hausses-jusqu-a-36-5-et-838-francs-par-an-ID201210102QBW.aspx>).

Et, même si le courrier de la caisse-maladie n'annonce qu'une faible augmentation, souvent celle-ci correspond déjà à une prime très élevée. Si tous les Suisses optaient pour la variante d'assurance la plus coûteuse (modèle traditionnel, franchise minimale), mais en choisissant l'assureur le moins cher de leur canton, l'économie annuelle correspondrait à 985 francs par assuré en moyenne, soit un quart du volume total des primes.

Les Suisses continuent donc à payer nettement trop pour leur assurance-maladie et la concurrence entre les caisses-maladie, inscrite dans la loi, ne fonctionne pas pleinement. Les assurances complémentaires constituent un frein important : la plupart des assurés souhaitent avoir le même assureur pour leur assurance obligatoire et les assurances complémentaires. Or, les personnes âgées ou malades ne peuvent guère changer de caisse pour la plupart des assurances complémentaires. Elles renoncent donc à choisir la caisse-maladie la plus avantageuse pour l'assurance de base.

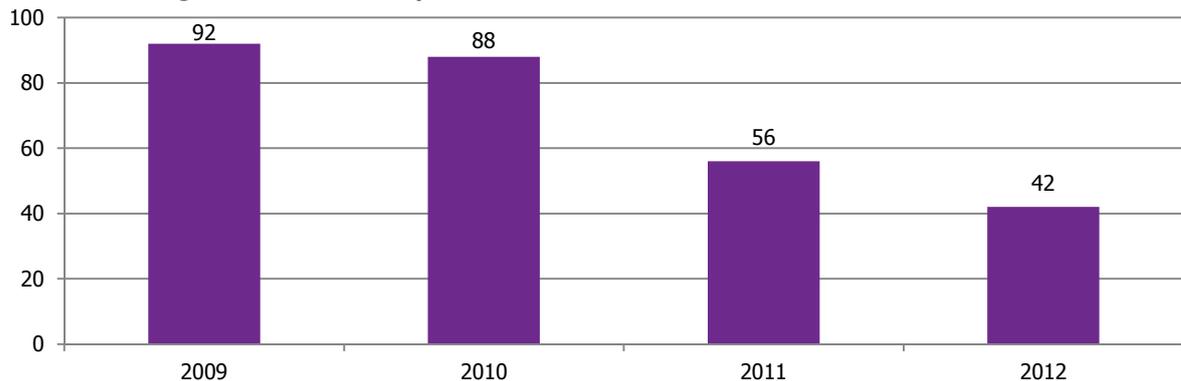
Selon l'annonce faite par le conseiller fédéral Alain Berset le 10 octobre dernier, le contre-projet à l'initiative sur la caisse unique doit entre autres introduire une séparation claire entre les assurances de base et

complémentaires. Celles-ci devront être proposées par des entités juridiques distinctes qui ne pourront pas échanger d'informations entre elles. Le regroupement des assurances obligatoire et complémentaire pourrait alors perdre son intérêt, tel qu'il est perçu par les assurés. Ceux-ci ne seraient alors pas contraints de rester affiliés à une caisse-maladie chère à cause des assurances complémentaires qu'ils ont conclues. La libre concurrence prônée par la LAMal pourrait ainsi s'en trouver renforcée.

Peu d'assurés s'intéressent à changer de caisse-maladie

Même si le changement de caisse-maladie continue à receler un fort potentiel d'économies, le public semble s'y intéresser bien moins que les années passées. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le nombre de recherches Google liées à ce sujet : en octobre 2012, elles ont été moins de la moitié de celles d'octobre 2009. En comparaison avec 2011, année de faibles hausses également, la différence est de 25%. Le graphique ci-dessous représente le nombre de recherches sur Google en octobre de chaque année, de 2009 à 2012. Le niveau de référence, correspondant à la valeur 100, est celui observé en novembre 2009.

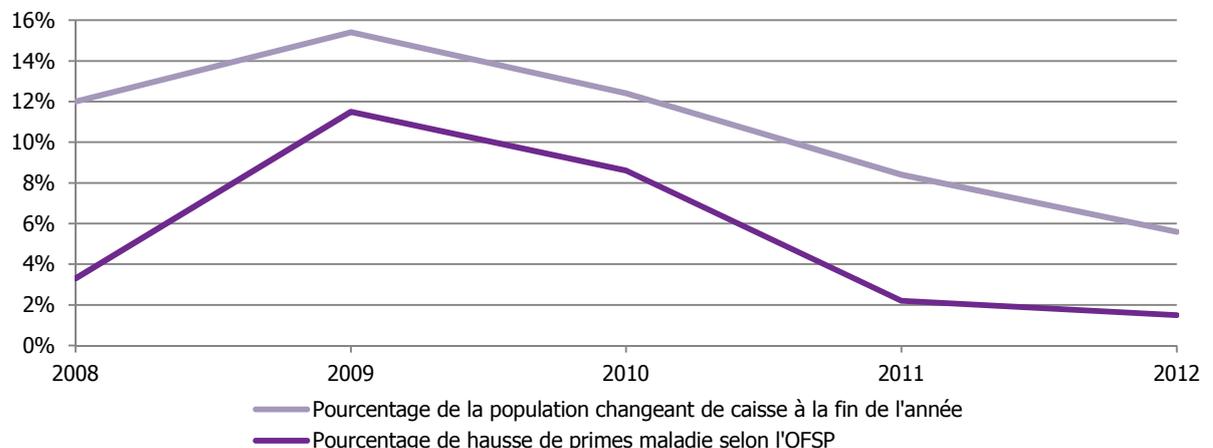
Recherches Google en octobre de chaque année



Le nombre de personnes qui ont changé de caisse-maladie les années précédentes n'est jamais connu avec précision. En effet, les caisses-maladie publient habituellement les chiffres concernant la variation annuelle du nombre d'assurés, sans préciser le nombre de nouveaux assurés et d'assurés ayant quitté la caisse. De plus, il n'est pas possible de savoir quelle part de cette variation correspond à des changements de caisse par les assurés, et quelle est la part due à d'autres causes (naissances/décès, personnes arrivant en Suisse ou quittant le pays). Finalement, les groupes d'assurance publient habituellement des statistiques au niveau du groupe tout entier, sans fournir de détails sur chacune des caisses et sur les flux d'assurés à l'intérieur du groupe. De ce fait, seules des estimations, basées sur les chiffres publiés par les caisses et des sondages auprès du public, sont à disposition.

En analysant ces données ainsi que les demandes d'offres déposées auprès des caisses-maladie par l'intermédiaire de son comparateur, bonus.ch évalue le nombre probable de personnes qui se décideront à changer de caisse-maladie pour 2013 à 440'000 environ, soit 5.6% des assurés suisses. Ce nombre est largement inférieur aux estimations des années précédentes.

Pourcentage de la population changeant de caisse-maladie à la fin de l'année, comparée à la hausse moyenne des primes maladie

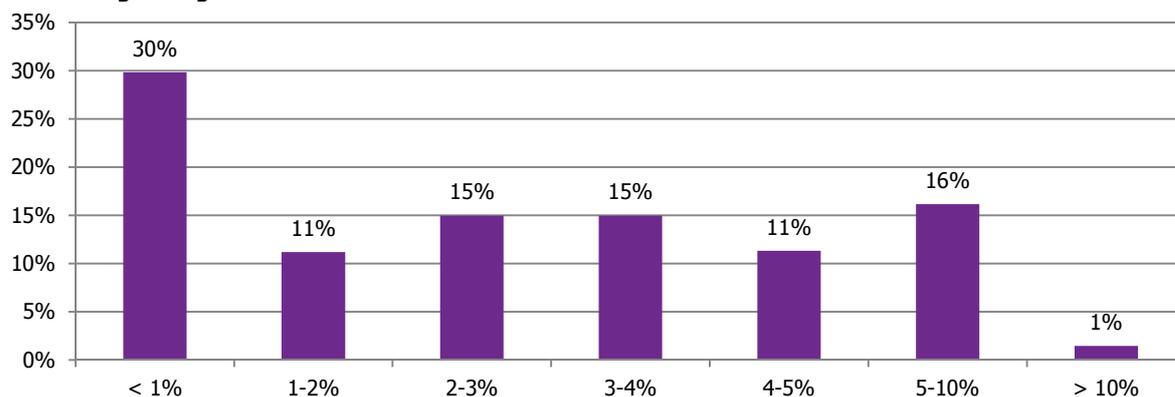


Des hausses de prime moins fortes que par le passé

En moyenne, la hausse de primes annoncée aux assurés qui ont comparé les primes sur bonus.ch est de 2.75%, soit CHF 100.- par an. Les personnes qui décident de solliciter une offre auprès de la concurrence subissent en moyenne une hausse de CHF 120.- par an. Elles économisent alors en moyenne 31.07 francs par mois, ou encore 373 francs par an, soit 11% de leur prime d'assurance.

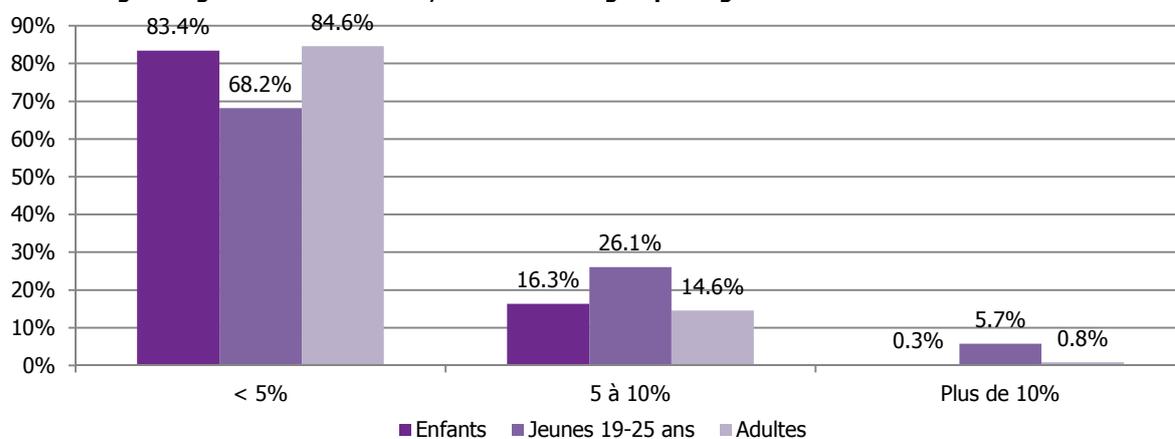
La grande majorité des utilisateurs réalisant un comparatif de primes sur bonus.ch a reçu une augmentation de prime de moins de 5%. Un tiers a même reçu une augmentation de moins de 1% voire pas d'augmentation du tout. Les cas d'augmentation supérieure à 5% voire 10% ne sont cependant pas rares.

Pourcentage d'augmentation annoncée



Notamment, plus d'un quart de jeunes assurés se sont vus notifier une augmentation entre 5% et 10%, et un nombre significatif même une augmentation de plus de 10% (cf. graphique ci-dessous). Par contre, l'augmentation 2013 a moins affecté les enfants.

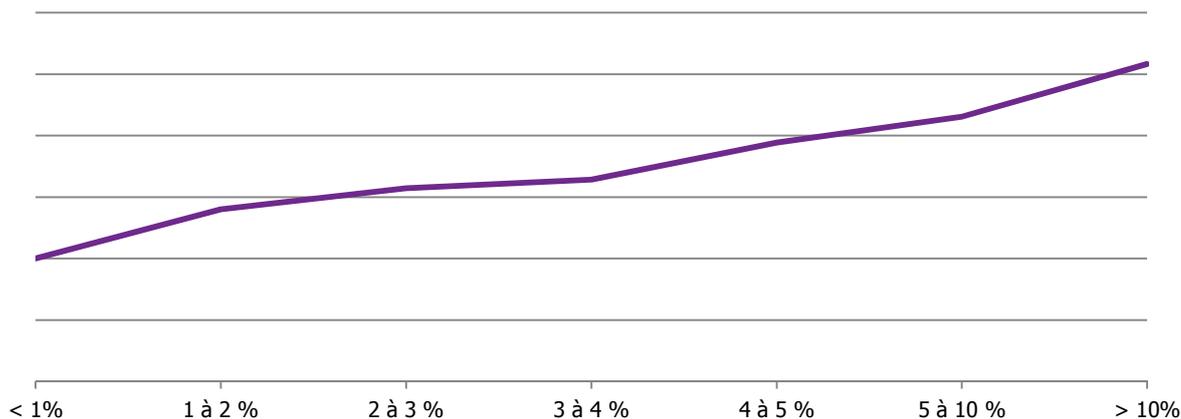
Pourcentage d'augmentation annoncée, en fonction du groupe d'âge



En octobre 2012, le pourcentage d'utilisateurs ayant réalisé une comparaison de primes sur bonus.ch qui se décident à demander une offre d'assurance est légèrement plus faible que celui observé en 2011. La raison réside sans aucun doute dans le potentiel d'économies qu'il est possible de réaliser auprès de la concurrence, plus bas pour 2013 que par le passé.

Le pourcentage des utilisateurs qui font le pas de demander une offre dépend bien évidemment du volume d'augmentation qui leur a été annoncé (cf. graphique ci-dessous). Les personnes ayant subi plus de 10% d'augmentation sont 68% de plus à demander une offre que la moyenne des utilisateurs.

Pourcentage de demandes d'offres suite au calcul de primes, en fonction du montant d'augmentation annoncée

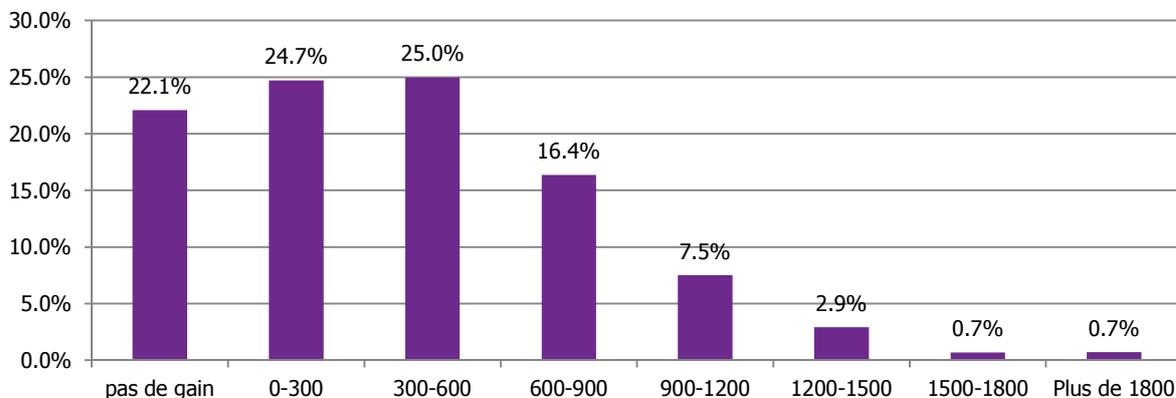


De belles économies pour une part des assurés

Parmi les demandes d'offre sollicitées par les utilisateurs, l'économie possible est de CHF 600.- par an au moins dans 28% des cas. Pour certains, elle dépasse les CHF 1800.- annuels ! C'est dire si un changement d'assureur peut générer des économies substantielles.

Par ailleurs, on constate que 22% des utilisateurs ne réaliseraient aucune économie en changeant d'assureur, à moins d'accepter une modification des autres paramètres de leur contrat. Une bonne partie de ces utilisateurs souhaitent certainement économiser en adaptant leur franchise ou en passant à un modèle d'assurance alternatif. C'est notamment le modèle « médecin de famille » qui a le vent en poupe. D'autres souhaitent probablement changer d'assureur suite à une insatisfaction vis à vis de leur caisse-maladie actuelle.

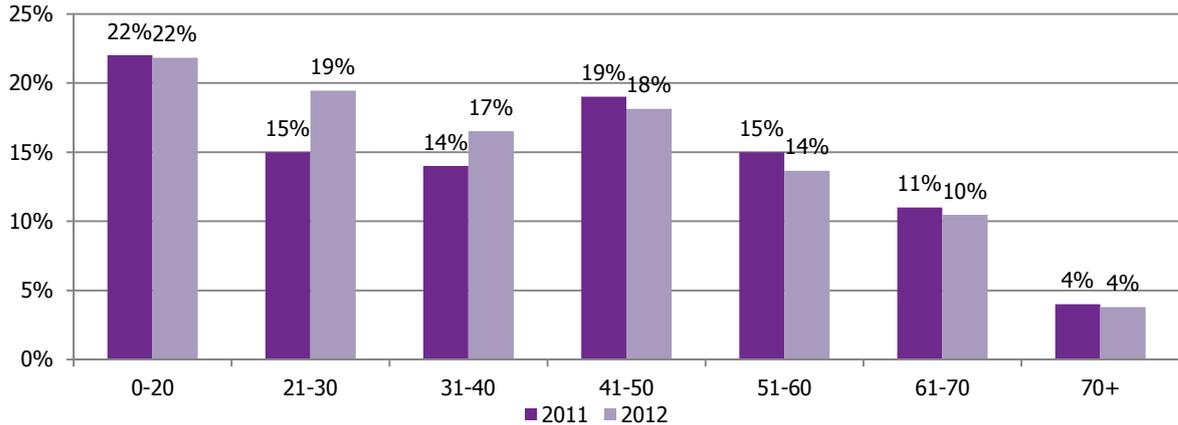
Demandes d'offre : économie annuelle réalisée en changeant d'assureur



Les jeunes adultes, plus nombreux cette année

La répartition des demandes d'offre par tranches d'âge change fortement par rapport à 2011 et aux années précédentes. En effet, on trouve nettement plus de demandes d'offre pour les jeunes adultes, puis pour les adultes dans la trentaine. La différence se répartit sur les autres groupes d'âge. Ce changement reflète partiellement la structure des adaptations tarifaires pour 2013 : l'augmentation pour le groupe des jeunes adultes est la plus forte. Par contre, alors que pour les enfants l'augmentation est faible et certaines primes diminuent même, la proportion de demandes d'offre ne varie que très faiblement par rapport à 2011.

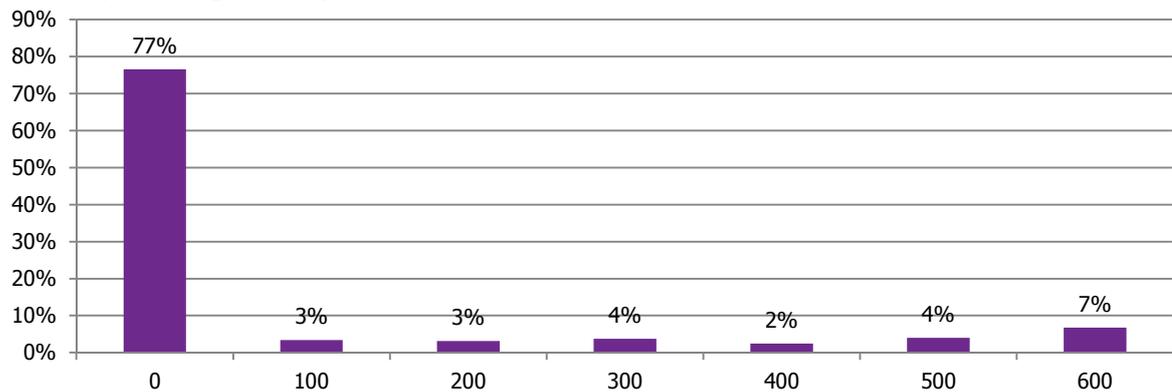
Répartition des demandes d'offre par tranche d'âge



Choix des franchises : les extrêmes ont la cote

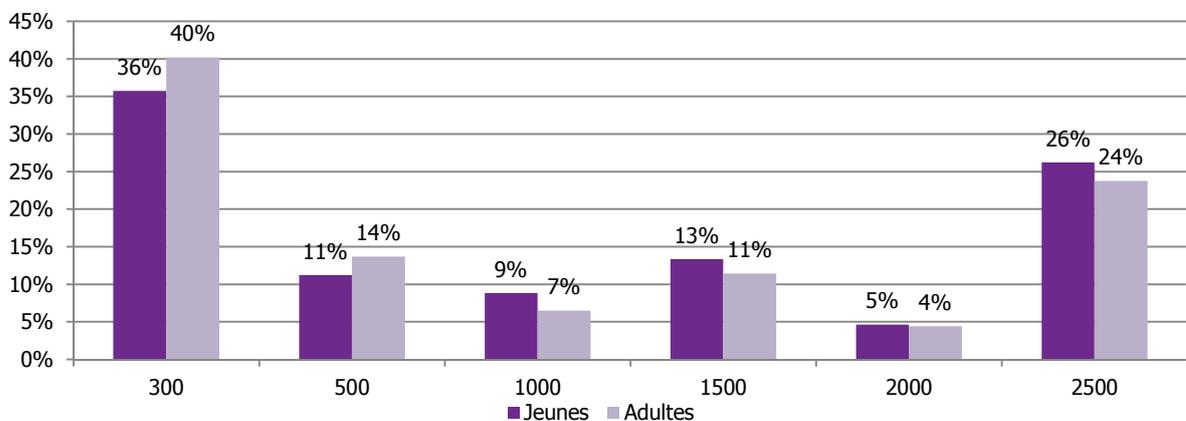
Pour les enfants, ce sont en grande majorité des primes avec franchise 0 qui sont comparées. Cette franchise est un bon choix pour des enfants en bas âge, lorsque des contrôles réguliers et des vaccins sont planifiés. Cependant, pour des enfants en âge scolaire en bonne santé, c'est plutôt la franchise maximale qu'il faudrait préconiser.

Enfants : pourcentage de comparaisons en fonction de la franchise choisie



Pour les adultes et les jeunes, l'image est tout autre : plus d'un tiers souhaite la franchise minimale (CHF 300.-), et un quart souhaite la franchise maximale (CHF 2'500.-). Ce dernier groupe correspond très probablement aux personnes en bonne santé, qui consultent rarement voire jamais le médecin, et considèrent l'assurance maladie comme une obligation coûteuse. Par contre, la franchise 300 peut correspondre d'une part à des assurés ayant des dépenses médicales régulières, mais d'autre part aussi à des personnes ne souhaitant prendre aucun risque financier en cas de maladie.

Jeunes et adultes : répartition de comparaisons en fonction de la franchise choisie



Les assurés EGK, nombreux à vouloir changer de caisse

L'analyse des comparaisons réalisées et des offres sollicitées en fonction de la caisse-maladie actuelle de l'utilisateur fournit des indications intéressantes sur le portefeuille d'assurés et la compétitivité de chacun des assureurs. Pour des raisons de validité statistique, l'analyse est limitée aux grandes caisses-maladie (plus de 100'000 assurés).

Dans un premier temps, il est intéressant de mettre en perspective le nombre de comparaisons réalisées par les assurés de chacune des caisses avec le nombre d'assurés que compte la caisse. Ce taux est le plus bas pour Wincare, Sympany, Concordia et Swica, soit des caisses proposant des primes plutôt élevées. Leurs assurés sont donc les moins nombreux à réaliser des comparaisons de primes sur bonus.ch, ce qui peut sembler étonnant a priori. Il peut s'agir d'assurés fidèles et satisfaits, pour lesquels le montant de la prime a moins d'importance. Mais il est fort probable que ce soient en bonne partie des assurés peu rompus à l'utilisation d'Internet et/ou ayant des assurances complémentaires qui constituent un frein au changement de caisse-maladie (cf. ci-dessus).

À l'opposé, ce sont les assurés de caisses-maladie comptant parmi les plus compétitives qui réalisent volontiers des comparaisons de primes. Les assurés d'Assura en réalisent 10 fois plus que ceux de Wincare ! Il s'agit sans doute de personnes sensibles au prix, ouverts à un changement de caisse-maladie, à l'aise sur Internet, et qui contrôlent volontiers si leur assureur est toujours le plus compétitif. Elles ne vont pas nécessairement changer d'assureur ensuite.

Le rapport entre le nombre de comparaisons réalisées et celui des offres sollicitées fournit un éclairage complémentaire précieux. En effet, si les utilisateurs sont nombreux à solliciter une offre après avoir réalisé une comparaison, cela signifie qu'ils estiment que leur assureur actuel n'est plus compétitif. Inversement, les assurés qui, après avoir procédé à une comparaison, trouvent leur assureur actuel compétitif, solliciteront moins souvent des demandes d'offre.

EGK Laufen vient en premier lieu parmi les caisses dont les assurés se décident le plus souvent à solliciter une offre suite à une comparaison de primes. Cet assureur avait annoncé une hausse de primes extraordinaire au 1er mai 2012. Ses assurés, disposant d'un droit de résiliation à cette occasion, ont alors été nombreux à réaliser des comparaisons de primes et à solliciter des offres à travers le comparateur bonus.ch. Cependant, notre analyse porte sur octobre 2012 uniquement. Force est de constater que les assurés d'EGK sont nombreux à souhaiter quitter cet assureur. Ces personnes, qui n'ont pas fait usage de leur droit de résiliation au 1^{er} mai, souhaitent visiblement quitter EGK à fin 2012.

Le taux de demandes d'offre est également élevé pour deux assureurs du groupe Sanitas, Compact et la caisse-maladie Sanitas elle-même, dont les primes sont plutôt élevées cette année.

En quatrième position, on trouve Mutuel Assurances, dont les primes sont pourtant compétitives. Mais cet assureur a probablement de nombreux clients sensibles au prix, qui ont visiblement trouvé un assureur moins cher suite à la comparaison de primes.

Parmi les caisses dont les assurés se décident le moins souvent à demander une offre d'assurance suite à une comparaison, on trouve en premier lieu Agrisano, propriété de l'Union Suisse des Paysans. Vient ensuite Assura, ce qui confirme son positionnement très concurrentiel pour 2013. En 3^e et 4^e position, on trouve Wincare et Concordia, deux assureurs pratiquant des primes plutôt élevées. On constate donc que leurs assurés sont non seulement peu nombreux à comparer des primes, mais aussi peu nombreux à solliciter une offre ensuite. Fidélité ou existence de freins au changement ?

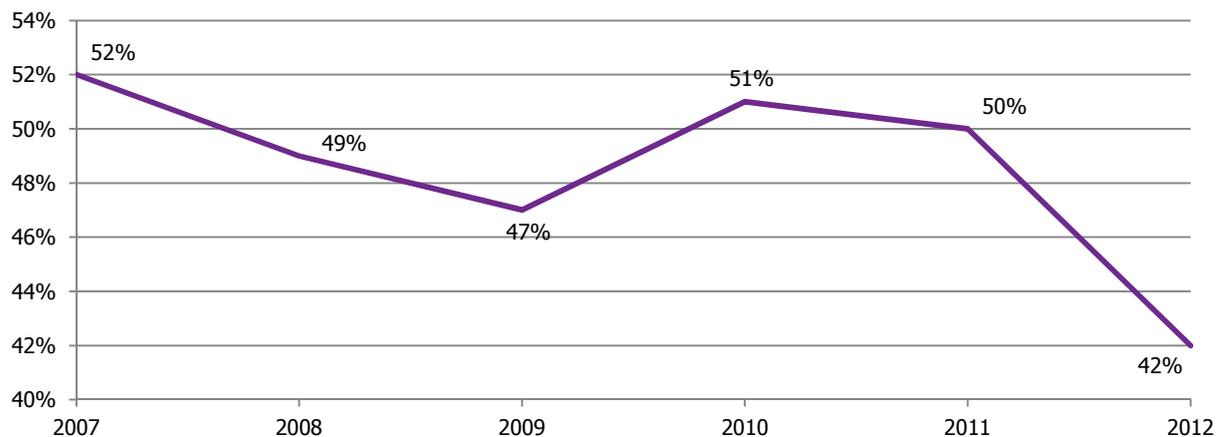
Le nombre d'offres sollicitées à travers le site comparateur bonus.ch, quelle que soit la caisse-maladie actuelle de l'assuré, constitue un excellent indicateur de la compétitivité des différentes caisses. L'image ainsi obtenue est cependant incomplète, puisque tous les assureurs n'acceptent pas de recevoir des demandes d'offre par le biais de bonus.ch. Parmi ceux qui le font, Assura est de loin le premier, suivi de KPT-CPT.

Intérêt moindre pour les assurances complémentaires

L'intérêt pour les assurances complémentaires baisse fortement en 2012 pour atteindre son niveau le plus bas depuis 2007 : seuls 42% des assurés ont demandé des informations concernant des produits de l'assurance complémentaire lors de leur demande d'offre pour l'assurance de base. Cette tendance peut être liée au changement dans la répartition des demandes d'offre par tranches d'âge : les parents décident souvent

d'offrir des assurances complémentaires à leurs enfants, alors que les jeunes adultes y renoncent pour des raisons budgétaires, mais aussi parce qu'ils en perçoivent moins l'intérêt.

Pourcentage de demandes d'offres avec intérêt pour les assurances complémentaires



Rubrique assurance-maladie sur bonus.ch et primes 2013 :

<http://www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparer-primas-maladie.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA

Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret@bonus.ch

Lausanne, le 13 novembre 2012